

**Comité de Veille et de Crise de l'ONIGT**

**MEMORANDUM DESTINE AUX AUTORITES GOUVERNEMENTALES POUR  
 ACCOMPAGNER LE SECTEUR DE L'INGENIERIE TOPOGRAPHIQUE SUITE AUX  
 CHOCS INDUITS PAR LA PANDEMIE DU CORONAVIRUS (COVID-19)**

**Lundi 23 mars 2020**

**1/ Préambule**

Le Comité de Veille et de Crise, institué par l'Ordre National des Ingénieurs Géomètres Topographes (ONIGT), se veut une structure liée au Conseil National de l'ONIGT. Il a pour vocation de formuler des réflexions et des propositions pour le dialogue et la coordination avec les acteurs professionnels, les pouvoirs publics et les partenaires institutionnels.

Le but étant de collaborer et travailler en coordination afin d'apporter **les solutions appropriées** aux difficultés rencontrées visant à accompagner le secteur de l'ingénierie topographique suite **aux chocs induits** par la pandémie du Coronavirus (COVID-19) que connaît notre pays.

L'enjeu principal des propositions de l'ONIGT est de **maintenir les emplois** et éviter d'accentuer une **grave crise sociale**.

Voici un diagnostic succinct de la profession d'Ingénieur Géomètre Topographe (IGT) et sa situation actuelle ainsi que des propositions de mesure d'urgence.

**2/ Cartographie de la profession d'Ingénieur Géomètre-Topographe(IGT)**

		CA (HT) Total annuel en Dhs	Nombre Total des salariés	Masse Salariale Totale <b>mensuelle</b> en Dhs
<b>Nombre d'entreprises Topographiques</b>	<b>700</b>			
réalisant un CA (HT) supérieur à 10 Mdhs	25	<b>2 800 000 000,00</b>	<b>16 250</b>	<b>113 750 000,00</b>
réalisant un CA (HT) entre 5 et 10 Mdhs	100			
réalisant un CA (HT) entre 3 et 5 Mdhs	300			
réalisant un CA (HT) entre 1 et 3 Mdhs	275			

### **3/ Etat des lieux**

**Une enquête a été menée dès Vendredi 20 Mars 2020** auprès des 700 Ingénieurs Géomètres-Topographes exerçant à titre privé installés au niveau de toutes les régions du Royaume. Les premiers résultats de l'enquête confortent notre analyse de la situation. Les analyses détaillées de l'enquête sont en cours.

#### **A- Activité**

L'activité des Ingénieurs Géomètres-Topographes privés est **gelée** depuis **lundi 17 Mars 2020** en raison des chocs induits par la pandémie du Coronavirus (Covid-19). D'après les premiers résultats de l'enquête (250 répondants), **70% des cabinets ont arrêté leur activité**. Le reste continue partiellement en télétravail et au sein de leur siège.

Cette crise se matérialise par :

- Absence d'interlocuteurs au sein des administrations : il est impossible de livrer des dossiers, de les faire réceptionner ou de prétendre au paiement des prestations réalisées.
- Arrêt des chantiers dans les différents secteurs d'intervention des IGT.
- Impossibilité de s'engager dans le télétravail à cause des limites technologiques et de la nature même du travail (taille importante des fichiers, licence des logiciels utilisés, risques liés à la sécurité des données, nécessité de supervision,...).
- Rupture de la chaîne de valeurs : il est impossible aux équipes topographiques de sortir sur le terrain suite aux recommandations générales sanitaires.

Dans ces conditions, la fermeture complète des cabinets d'ingénierie topographique est déjà actée.

#### **B- Impacts Financiers**

- Les résultats préliminaires de l'enquête citée plus haut montrent que :
  - **L'ensemble de la profession du secteur privé (700 IGT) prévoit une perte de 141 MDHS de CA au mois de Mars et 182 MDHS de CA au mois d'Avril.**
- Les paiements des factures auprès des administrations publiques sont gelés depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2020 en raison des procédures budgétaires administratives. Pour la plupart des cabinets privés, ceci a causé **une tension très forte sur la trésorerie**. D'où le recours massif aux **crédits de trésorerie**.
- La situation de trésorerie des cabinets privés **ne peut tenir au-delà de la fin du mois de Mars 2020**. Il faudra s'attendre à des mises au **chômage technique massives**.
- Cette tension sur la trésorerie sera d'autant plus exacerbée que les agios liés aux intérêts bancaires vont continuer à courir.

#### **C- Pertes d'emplois prévisionnels**

Les résultats préliminaires de l'enquête mentionnée ci-dessus montrent que :

- **Pour l'ensemble du secteur privé de la profession (700 IGT) il y a un risque imminent de perte de 2200 emplois en Mars et 2300 emplois en Avril.**

**Néanmoins, l'ensemble des IGT du secteur privé souhaitent maintenir les emplois et participer à hauteur de leur trésorerie dans cet effort national.**

#### **4/ Mesures d'urgence pour atténuer les effets de la crise**

Les mesures les plus urgentes et importantes doivent être dirigées vers **l'injection de liquidités dans la trésorerie** des cabinets privés. En plus des mesures décidées par le Gouvernement et le GPBM, des mesures complémentaires et spécifiques sont hautement recommandées :

- **Mesures concernant l'informel** (Salariés non-inscrits à la CNSS)

Le secteur de l'ingénierie topographique est majoritairement conforme au code du travail. Néanmoins, pour des cas spécifiques nous recommandons de :

1. Permettre de les déclarer et de les intégrer dans le formel dès à présent.
2. Donner un délai de paiement des charges de la CNSS d'au moins 6 mois sans pénalités ni majorations.
3. Payer leurs indemnités d'arrêt provisoire de travail par la CNSS.

- **Mesures concernant le formel**

##### **a- Mesures soutenant directement la trésorerie des IGT**

1. Régler 100% des factures impayées par les administrations et 90% des livrables non encore réceptionnés.
2. Accorder un moratoire sur le paiement des charges dues à la CNSS.
3. Payer les retenues de garantie pour les marchés qui n'ont pas encore atteint le délai contractuel de la réception définitive mais qui sont réellement achevés et réceptionnés, sachant que les études topographiques réceptionnées provisoirement ne nécessitent pas de délai de garantie.
4. Débloquer les cautions définitives retenues par les administrations.
5. Surseoir aux pénalités et majorations de retard liées aux impôts et à la CNSS.
6. Payer des avances de 10% sur les marchés contractés avec les administrations sans exiger la garantie bancaire.
7. Augmenter les lignes de crédit de trésorerie à des taux bonifiés.
8. Considérer le secteur de l'ingénierie topographique comme secteur sinistré par la crise sanitaire due au Covid-19.

##### **b- Mesures soutenant les salariés des IGT**

1. Permettre aux personnes d'être en arrêt de travail pendant la période de crise en touchant leurs indemnités pour perte d'emploi de la CNSS (70% du salaire déclaré).

##### **c- Mesures soutenant l'activité des IGT**

1. Adopter le traitement de la facturation dématérialisée par les administrations et modifier les procédures de traitement des dossiers en tenant compte du confinement et en utilisant le digital. Exemple : dépôt des factures et des livrables au format électronique.
2. Permettre aux équipes topographiques de terrain de travailler afin de garder un minimum d'activité.

**d- Mesures de soutien diverses**

1. Permettre le licenciement pour motif économique aux cabinets privés qui sont touchées profondément par la crise.
2. Intégrer les IGT privés installés en personne physique dans la liste des professionnels soumis à la généralisation de la protection sociale (CNSS et AMO).

**5/ Conditions de reprise de l'activité**

Etant donné la dépendance très forte de la profession d'IGT aux secteurs du bâtiment et travaux publics et aux administrations publiques, l'activité ne peut reprendre que si ces deux secteurs reprennent leur activité.

**6/ Notre engagement**

La communauté des IGT est consciente des enjeux de la période actuelle et s'engage totalement auprès des pouvoirs publics pour trouver les meilleures solutions, pouvant atténuer les effets de cette crise économique majeure. Les IGT s'engagent également à offrir gracieusement tout service utile pouvant améliorer la vie de nos concitoyens.